

# Courrier Fédéral

N° 367

du 19.10.13 au 25.10.13

Fédération  
des Travailleurs  
de la Métallurgie CGT

ISSN 0152-3082

Encart

Aide à l'activité  
des trésoriers



## ■ EDITORIAL

La CGT, des valeurs sûres

page 3

## ■ DECLARATION

Caisse noire de l'UIMM,  
La transparence est à l'ordre du jour

page 2

## ■ LUTTES ET SUCCES

Parker Hannifin,  
mise en application de la loi de sécurisation...,  
Faurecia,  
un accord compétitivité à tout prix ?

pages 4 et 5

## ■ ECONOMIE

Le crédit impôt compétitivité emploi,  
effet d'aubaine à grande échelle pour les entreprises

page 6

## ■ RETRAITES

Vers les 10 000 adhérents à l'UFR...

page 7

## ■ PUBLICITE

page 8

Courrier Fédéral  
Fédération des Travailleurs  
de la Métallurgie CGT  
263 rue de Paris - case 433  
93514 Montreuil cédex

Tél. 01.55.82.86.19  
Fax : 01.55.82.86.53

<http://www.ftm-cgt.fr>  
courriel : communication @ ftm-cgt.fr

Directeur de publication : Ph. Martinez  
Rédactrice en chef : L. Buchheit  
Rédactrice : M. Vergnol  
Maquette : S. Bouzidi

Hebdomadaire,  
Prix : 0,63 euro  
Abonnement annuel :  
29,61 euros

Commission paritaire  
0418 S 06 474  
Imprimé par nos soins

# CAISSE NOIRE DE L'UIMM

## LA TRANSPARENCE EST À L'ORDRE DU JOUR



*Alors que l'ancien patron de l'UIMM laisse planer le doute dans ses déclarations sur l'implication de la CGT dans les magouilles de l'UIMM, la fédération s'est exprimée début octobre, pour demander plus de transparence.*

Entre les années 2000 et 2007, plus de 17 millions d'euros sont sortis en liquide, et sans aucune trace comptable, des caisses du patronat de la métallurgie (UIMM), caisse dont le montant est évalué, excusez du peu, à plus de 600 millions d'euros.

Il aura fallu attendre 6 ans pour que s'ouvre enfin le procès qui permettra, on l'espère, de faire toute la transparence sur ce véritable scandale. Cela va beaucoup plus vite lorsqu'il s'agit de licencier un salarié.

Tout doit être mis en place pour faire la lumière et briser l'omerta entretenue autour de cette affaire. Les responsables, les profiteurs et le système mis en place doivent être fermement condamnés.

Tout porte à croire que cet argent a servi avant tout à combattre toutes celles et ceux qui refusent l'arbitraire patronal et luttent pour la justice sociale.

Il a servi à combattre la CGT, ses militantes et militants ; hier et encore aujourd'hui.

Tous ceux qui ont souffert et qui souffrent encore de ces pratiques patronales indignes ont droit à la vérité.

Nous demandons que la justice exige de l'UIMM des réponses précises sur les montants réels des sommes qui ont été détournées au fil des ans, les patrons et les en-

treprises qui ont financé cette caisse noire de plusieurs centaines de millions d'euros pendant des décennies, les destinataires et l'utilisation des 17 millions d'euros sortis en espèces des comptes de l'UIMM entre les années 2000 et 2007.

La justice doit également s'assurer que ces pratiques patronales relèvent du passé, fut-il récent.

La répression syndicale, le licenciement des délégués syndicaux, les entraves à l'exercice du droit de grève, cela existe toujours et a même tendance à s'accroître ces derniers temps. Nous les condamnons fermement et exigeons l'arrêt immédiat de ces méthodes rétrogrades, contraires aux intérêts et droits des salariés.

Pour la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT, nous réitérons notre exigence de faire toute la lumière et toute la transparence sur cette affaire.

Nous le réaffirmons avec force, les 600 millions d'euros qui ont été détournés du travail des métallurgistes doivent leur revenir.

# L'éditorial

**Frédéric Canton,**  
*membre du Comité Exécutif Fédéral*



## La CGT, des valeurs sûres

Le combat syndical que nous menons dans et en dehors de nos entreprises n'est pas toujours facile à jauger. A une époque où tout est observé, mesuré et calculé, la bataille sociale et ses enjeux restent à la merci des médias et des politiques qui laissent planer, pour une grande majorité d'entre eux, un sentiment de doute et de fatalisme à l'ensemble des citoyens de notre pays. Dans ces conditions, les perspectives que la CGT tente de partager au sein de notre société n'ont pas toujours d'échos favorables. Il n'est plus question de s'affronter qu'au seul patronat, il faut également combattre les idées reçues. Pourtant, nous n'avons jamais été aussi précis dans nos explications, dans nos propositions et dans nos revendications. A part nos détracteurs, tout le monde le reconnaît. Ne manquerait-il pas quelque chose pour convaincre définitivement les foules ?

Le boucan orchestré par les grandes enseignes du bricolage ou de la parfumerie suite à l'interdiction du travail du dimanche ou de nuit, tend à nous faire culpabiliser sur le manque à gagner de ses salariés officiellement «volontaires». En voilà une belle mascarade, car la très grande majorité de ces salariés du commerce ne désirent pas travailler pendant ces plages horaires. Ils préfèrent profiter de leur famille et avoir des salaires revalorisés pour mieux subvenir à leurs besoins.

Le texte de lois sur les retraites qui entérine les 43 ans de cotisations pour un départ à taux plein est en débat chez les députés. Un comble, les dernières générations n'ont pas commencé le travail avant 22 ou 23 ans en moyenne. Il leur faudra quelques années de plus pour trouver un emploi en CDI puisque la précarité est de rigueur. Conséquences, ils ne partiront pas avant 65 ou 66 ans à la retraite ; pour les plus chanceux. L'avenir n'est pas reluisant surtout lorsqu'on voit l'empressement de nos anciens à quitter la tôle au plus vite. Là aussi, ils

ne sont pas nombreux à vouloir travailler beaucoup plus longtemps ; l'envie de quitter le monde du travail est trop forte pour certains, c'est même un soulagement.

Non, la CGT ne nage pas à contre courant. Au contraire, elle est bien en phase avec les attentes et les aspirations des salariés. Nos propositions tiennent la route et sont économiquement viables ; mais elles dérangent le capital et ceux qui l'accompagnent.

A l'heure des grands acquis sociaux, nos adversaires étaient-ils plus tendres ? Le combat était-il plus facile ? Il n'en est rien, bien au contraire ; le patronat ne faisait pas de quartier et il était aussi, voire plus déterminé qu'aujourd'hui. Pourtant, les salariés ont su déplacer les montagnes et enjamber les obstacles. **La CGT a su convaincre le monde du travail et gagner des droits nouveaux.** Les valeurs que dégage notre organisation syndicale sont universelles. L'entraide, la solidarité, l'exigence d'un monde meilleur ; la plus part des salariés, des sans emplois, des retraités y aspirent. Nous devons tordre le coup à l'individualisme et redonner de l'espoir à nos auditeurs. Il ne faut pas seulement convaincre, il faut également faire rêver. Tout y contribue, notre dynamisme, notre volonté, notre détermination ou notre soif à combattre l'injustice, sans oublier bien sûr nos luttes. **Nous avons la lourde tâche de susciter l'espoir du changement.** Dans ces conditions, le rapport de forces s'inversera et le désarroi n'aura plus sa place dans nos entreprises. L'expérience et la sagesse ne suffisent pas, nous devons faire confiance à notre jeunesse et aux nouvelles générations. Tous les jours, des femmes et des hommes adhèrent à notre organisation et nous devons faire en sorte qu'ils y prennent toute leur place. La CGT le porte assez fort ; tous ensemble pour un monde meilleur... Vive la CGT.

## MISE EN APPLICATION DE LA LOI DE SECURISATION DE L'EMPLOI AU DETRIMENT DES SALARIES

*Parker Hannifin réorganise ses activités et supprime, à cette occasion, 226 postes en France. 15 % de ses effectifs dans l'Hexagone sont concernés par ce plan de restructurations.*

*Les salariés, avec la CGT, sont mobilisés.* > Avec D. Durand, DSC CGT Parker France

Le groupe américain Parker Hannifin, spécialiste des systèmes et composants hydrauliques, pneumatiques et électromécaniques, a annoncé, lors d'un CCE extraordinaire, le 25 septembre dernier, un vaste plan de restructurations impactant 12 des 13 sites français. Officiellement, 225 emplois sont supprimés dont une soixantaine de «transferts». Deux sites sont très impactés, celui d'Annemasse (Haute-Savoie) et le site de Dijon (Côte d'Or) dont, respectivement, 101 et 81 emplois qui passent à la trappe. Sur le site de Dijon, où sont produits des servos moteurs, 50% de l'effectif va disparaître à la suite de l'externalisation de deux lignes de produits en République Tchèque. Dans un deuxième temps, il est également prévu de délocaliser une partie des activités comptables en Pologne dans un centre européen de finances. «*Les services financiers en France sont supprimés mais aucun poste n'est proposé en Pologne*» souligne la CGT. «*Au total, 2 500 emplois sont supprimés à l'échelle européenne. Ce plan est la deuxième étape d'un vaste projet européen de restructuration pour lequel 100 millions de dollars ont été provisionnés.*»

Pourtant, l'entreprise se porte plutôt bien avec un chiffre d'affaires s'élevant à 13 millions de dollars. L'action du groupe a même doublé depuis l'annonce du plan. De plus, le montage financier du groupe, dont le siège français à Annemasse (frontière franco-suisse), fait remonter les flux financiers au siège «juridique» à Etoy en Suisse puis au Luxembourg, permet d'échapper à la fiscalité française.

Depuis cette annonce, la CGT multiplie les initiatives pour mouiller tous les «acteurs» de la vie politique et sociale de la région devant cette restructuration boursière. Les salariés des sites d'Annemasse et Contamine-sur Arve se sont également mobilisés, ce qui a permis une médiatisation de la situation. Des AG de salariés sont organisées régulièrement pour débattre des modalités d'actions.

Le 9 octobre, les organisations syndicales étaient convoquées à un CCE extraordinaire au siège. La direction a promis, dans le cadre des négociations, «*de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour réduire au mieux l'impact social de ce projet*», en favorisant la mobilité interne de ses salariés, en mettant en place un plan de départ volontaire ou en facilitant la réalisation de projets professionnels ou personnels externes. Mais les discussions ont tourné court car les interrogations des syndicats présents n'ont pas été levées.

Cette procédure entre dans le cadre de la loi dite de sécurisation de l'emploi qui raccourci les délais accordés aux organisations syndicales et aux experts pour contrer les choix du patronat. Dans cette affaire le géant industriel américain saisit l'occasion qui lui est donnée de poignarder dans le dos les 225 salariés français.



# FAURECIA FAC THEILLAY

## UN ACCORD COMPETITIVITE A TOUT PRIX ?



*L'accord compétitivité a été refusé, une nouvelle fois, par une majorité de salariés, alors que la direction réclamait un «oui massif».*

La recette n'est pas nouvelle. Après un rejet de l'accord compétitivité, en mai dernier, qui avait contraint la direction à retirer son plan, celle-ci vient de faire revoter les salariés. Elle y a mis les moyens, cette fois, en organisant des réunions marathon, en multipliant les informations au personnel en comité restreint... Malgré les grands moyens, la direction s'est pris une nouvelle veste en recueillant 132 voix contre son projet et 122 pour. Le résultat du vote, qui s'est déroulé sous contrôle d'huissier, est sans appel. Pourtant, la direction n'avait pas organisé le vote par correspondance des salariés absents ou en arrêt maladie.

Malgré ce deuxième échec, la direction reste à l'offensive. De son côté, la CGT, pour retourner à la table des négociations, a posé des préalables qui ne sont toujours pas levés. En effet, le syndicat souhaite prendre connaissance du contenu des contrats de travail. Jusqu'à ce jour, la direction refuse de répondre. Le CE a donc mandaté un avocat pour obtenir des informations sur le dispositif social existant sur le site de Theillay. L'audience est prévue le 13 novembre à Nanterre. C'est pourquoi, la direction est pressée d'aboutir à un compromis quitte à utiliser des méthodes coercitives pour extorquer une signature.

Pour la CGT, ce projet de 40 pages entend dénoncer, avec l'accord des syndicats, ce que la direction appelle « les usages » pour exonérer la direction de la justice et la conforter ainsi dans une logique que les salariés ne peuvent cautionner.

Pour le moment, la direction argumente sur le fait que ce ne serait pas un accord mais un usage. Elle démontre

ces propos par des exemples « *une prime revalorisée par accord signé, c'est un usage ou un accord, même si on ne connaît pas son origine? C'est quand même signé !* » Mais la CGT alerte les salariés sur l'utilisation de l'usage : « *qu'est-ce que devient une augmentation de salaire décidée unilatéralement par la direction si celle-ci la dénonce ?* »

Dans son projet, résumé en 8 diapos pour le personnel, la direction décrit une situation désastreuse qui ne peut être améliorée soi-disant pour des raisons d'organisation. Mais, pour la CGT, « *si l'on compare au site de St-Méloir, dont l'organisation est plus en phase avec ce que veut nous imposer la direction, les pertes d'exploitation ne sont pas plus réjouissantes* ». Il ne s'agit donc pas de problème d'organisation du travail pour le syndicat qui résume le chantage de la direction « *acceptez des efforts pour obtenir des marchés... mais au conditionnel.* »

De son côté, la CGT a formulé des propositions, mais qui sont restées lettre morte. La direction préférant passer en force. Elle va même jusqu'à parler de fermeture du site si elle n'obtient pas de signature. Les élus locaux interpellent même le syndicat pour accepter de peur que le site ferme ses portes. Le syndicat rassure les salariés « *dans ce cas le groupe Faurecia qui a engendré des bénéfiques records, aurait à répondre devant la justice pour expliquer pourquoi il n'attribue pas de production, car c'est illégal et économiquement injustifiable selon notre avocat.* » Plutôt que de s'attaquer aux salariés, la CGT s'interroge sur les coûts de non qualité qui seraient à l'origine des mauvais résultats du site.

# LE CREDIT IMPOTS COMPETITIVITE EMPLOI

## EFFET D'AUBAINE A GRANDE ECHELLE POUR LES ENTREPRISES

*Le Rapport 2013 du Comité national de suivi du Crédit d'Impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) confirme les critiques de la CGT à l'égard de cet énième dispositif fiscal en faveur des entreprises. D'après déclaration CGT du 10 octobre 2013.*

Doté à terme de 20 milliards d'euros, le CICE est la plus importante niche fiscale jamais mise en place. Un dispositif fiscal accordé sans aucune contrepartie en matière de création d'emploi, d'investissement dans la recherche, ou encore de salaires, et dont les objectifs se résument à faire baisser le « coût du travail » et à augmenter les taux de marge des entreprises.

Alors qu'il est censé doper les exportations en améliorant la compétitivité des entreprises industrielles exporta-

trices, c'est seulement 20% du CICE qui va à l'industrie. Le CICE ne profite en réalité qu'aux grandes entreprises, aux secteurs non exposés comme par exemple la restauration et la distribution. On peut s'interroger aussi sur la « concurrence » dont serait victime le secteur bancaire et qui nécessiterait de lui accorder le CICE ?



Les effets d'aubaine sont nombreux puisque ce dispositif vient s'ajouter aux exonérations de cotisations sur les bas salaires et selon les aveux même du rapport, le CICE incitera les entreprises développant des politiques de bas salaires puisque « ce sont les secteurs dont la distribution des salaires est plus centrée vers des rémunérations moins élevées qui bénéficient le plus du crédit d'impôt ». La nouvelle Banque Publique d'Investissement a elle aussi été mise à contribution en préfinançant le CICE aux entreprises. Ainsi, c'est près d'un milliard d'euros de préfinancement (pour un objectif gouvernemental de 2 milliards en 2013) qui a été accordé aux entreprises, notamment aux plus grandes d'entre elles. Comme toujours le secteur bancaire privé s'est exonéré de tout préfinancement se contentant d'attendre de bénéficier du CICE. Ces 2 milliards auraient du servir à l'investissement public et on peut légitimement s'interroger sur le sens de l'intervention de la BPI ?

Enfin, le suivi et le contrôle du CICE par les comités d'entreprise ne seront effectifs qu'en 2014 et sans droit de suspendre cette aide publique et d'exiger son remboursement, à l'inverse de ce que revendique la CGT pour l'ensemble des aides publiques aux entreprises. Bref, les entreprises et les actionnaires ont tous les droits, les salariés, contribuables et citoyens sont écartés de toutes possibilités d'intervenir.

Au final, le CICE s'avère être un dispositif trop coûteux ayant des effets néfastes sur les salaires et donc le pouvoir d'achat, la croissance et les emplois. Ces 20 milliards supplémentaires viennent s'ajouter aux 180 milliards déjà distribués par la puissance publique aux entreprises. Un calcul rapide permet de démontrer (sur la base d'un salaire chargé de 5 000€ brut mensuel) que l'Etat finance désormais plus de 4 millions d'emplois dans le privé. Les entreprises françaises sont donc massivement subventionnées.

La CGT revendique le droit pour les salariés de suspendre et d'exiger le remboursement de toutes les aides publiques détournées des objectifs d'investissement productif, de recherche, d'innovation, de formation, de salaires et d'emploi.

La bataille pour l'emploi et la réindustrialisation nécessitent d'investir dans l'éducation, la politique scientifique, le développement des services publics et la résorption des inégalités sociales et territoriales. C'est vers ces priorités que doivent être réorientées les 200 milliards d'exonérations fiscales et sociales.

### Détails des aides et exonérations accordées aux entreprises sur les 172 Md€ (rapport 2010 de la Cour des comptes)

- 35 Md€ de « dépenses fiscales »
- taux réduits de TVA: 15 Md€
- dispositions concernant l'IS (impôt sur les sociétés) et l'IR (impôt sur le revenu pour les entreprises individuelles): 10 Md€ (dont le crédit impôt recherche)
- réduction de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE): 3 Md€
- 71 Md€ de « modalités particulières de calcul de l'impôt »
- différents régimes d'intégration fiscale (régime des sociétés mères et filiales, intégration fiscale de droit commun): 55 Md€
- la taxation au taux réduit des plus values à long terme provenant de cession de titres de participations dans les fonds commun de placements à risque (FCPR) et sociétés de capital risque (SCR): 8 Md€
- 31 Md€ d'allègements et d'exonérations de cotisations sociales
- 26 Md€ d'exemptions d'assiette (participation financière et actionariat salarié, PERCO, chèques vacances et titres restaurant...)
- 10 Md€ de dispositifs « non chiffrés »

# VERS LES 10 000 ADHERENTS A L'UFR...



L'Union Fédérale des Retraités multiplie les initiatives sur la continuité syndicale. Elle organise avec la fédération, à ce titre, un nouveau module de formation. > Gérald VEIRIER, Animateur du collectif Vie syndicale

## Pourquoi se syndiquer à la retraite ?

Partir à la retraite est une nouvelle étape dans notre vie. Libérés des contraintes professionnelles, nous abordons de nouveaux espaces de liberté...

S'y préparer est une chose, la vivre en est une autre... Nous cherchons, au tout début, de nouveaux repères, des activités sportives et culturelles, de nouvelles solidarités familiales se créent.

Nous voulons tous vivre notre retraite dignement avec les moyens nécessaires, mais nous découvrons rapidement de nouvelles réalités comme le niveau de notre pension, des droits supprimés pour notre santé, des préoccupations sur une éventuelle perte d'autonomie...

Comment les faire prendre en compte, en tant que retraités, comme nous l'avons fait tout au long de notre activité professionnelle, au travers de l'action collective et avec la CGT ?

Le syndicalisme retraité CGT veut répondre à ces interrogations et notre UFR métaux propose cette continuité revendicative et syndicale, avec une manière de militer différente et adaptée, dans des lieux d'accueils et fraternels au travers de ses sections UFR d'entreprises ou sur les localités.

Pour cela, il est proposé de travailler ensemble, actifs et retraités, pour animer une campagne de syndicalisation en direction des actuels et futurs retraités jusqu'au congrès fédéral de juin 2014, avec l'objectif de passer la barre des 10 000 adhérents à notre UFR, en doublant le nombre de nos adhésions retraités actuelles et en allant à la création de bases nouvelles UFR.

Pour en débattre et décider d'initiatives dans vos entreprises et territoires, notre fédération et son UFR métaux mettent à votre disposition un **module sur la continuité syndicale** (sous forme power point adaptable et sur le site fédéral) avec des éléments de connaissance, ainsi que des modèles de tracts de syndicalisation. (Voir également le secteur Vie syndicale de la fédération)

Pour cela des rencontres sur les territoires et dans les groupes sont prévues ou à organiser avec la participation des syndicats d'entreprises, USTM, Région, les membres de la direction fédérale, de l'UFR et de l'UFICT.

Renforcer notre UFR, c'est renforcer notre fédération pour un rapport de forces gagnant et de nouvelles conquêtes sociales.

## Objectifs

Engager, **tous ensemble**, une campagne de syndicalisation jusqu'au congrès fédéral en direction des actuels et futurs retraités avec l'objectif de passer la barre des 10 000 adhérents à notre UFR, en doublant le nombre de nos adhésions retraités actuelles et en allant à la création de bases nouvelles UFR.

. Dans la métallurgie ce sont plus de 1,2 million de retraité-e-s.

. 470 000 salarié-e-s partent en retraite dans la période actuelle et à venir.

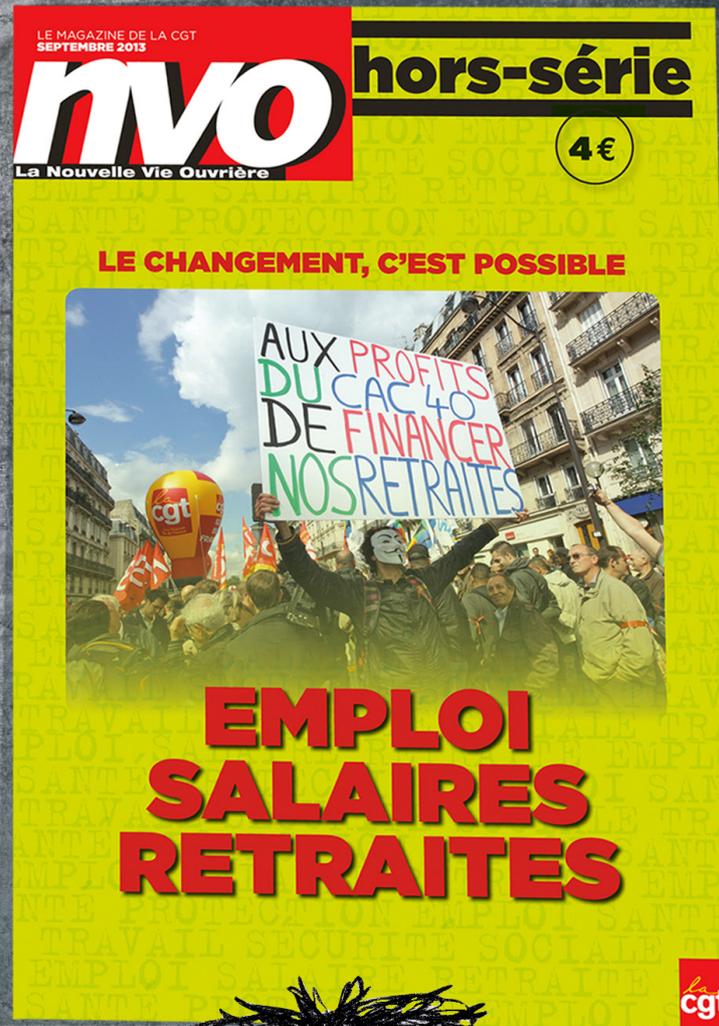
. 70% de nos syndiqué-e-s CGT actifs (dont de nombreux militant-e-s) ne le sont plus lors de leur passage à la retraite.

. 188 syndicats actifs n'ont pas de sections retraités soit plus de 62% de nos base

**Comment se défendre à la retraite ? Quelle véritable réforme de la retraite voulons-nous ? Quelle continuité des droits à la retraite ? Quelle est l'utilité et l'efficacité du syndicalisme retraité ? Quel lien social et convivial garder avec nos anciens camarades de travail et de la CGT ? Comment nous adresser au 1,2 million de retraités de la métallurgie ?**

Se syndiquer ou poursuivre son adhésion à la retraite est une vraie question (7 syndiqués CGT sur 10 ne le sont plus à la retraite), on veut «souffler», on considère que l'on a assez «donné à la CGT» mais pour autant n'avons-nous pas de nouveaux besoins et de nouvelles revendications ?

DISPONIBLE DÈS MAINTENANT



## Bon de commande hors-série Emploi - Salaires - Retraite

Merci de remplir ce document en majuscules

Entreprise  Fédé

M<sup>me</sup>  M.  Nom  Prénom

N°  Rue

CP  Ville

Tél.  Courriel

Merci d'envoyer votre bon de commande accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de la NVO

N° du chèque  Banque

À adresser à :

Nouvelle SA La Vie Ouvrière - Case 600  
263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex  
Tél.: 0149886960 ou 0149886850 - Fax: 0149886866  
www.nvo.fr

NUMÉROS	RÉF.	PRIX	QUANTITÉ	TOTAL
Hors-série Protection sociale - Retraite	04130913	4,00 €		
Total de la commande				